

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
20/03/2023

Date de publication :
28/03/2023

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 10
Excusés-représentés : 2
Votants : 12
Excusés : 5
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle Typhaine, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mars 2023.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 17

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, Mme MASUREL Anne, M LEFEBVRE Francis, Mme NOMBERG Michèle, M DEBLOOS Laurent, Mme VANDENBULCKE Christine, Mme LIMOSIN Francine, Mme HUREZ Francine, Mme VERGOTEN Nicole, Mme THAON Maryse.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusés et représentés : M DELVAL Claude (procuration à Mme MASUREL Anne), M LOYER Gérard (procuration à M DEBLOOS Laurent)

Était excusés : Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme DELORY Claire, M VANDRIESSCHE Patrick, M FRERE Olivier, M GARBER Yvan

Secrétaire de séance : Mme VERGOTEN Nicole

N° du registre des délibérations : 1/2023

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022

Sous la présidence de Madame GANTIEZ Dominique, M. DEBLOOS Laurent présente le compte de gestion de l'exercice 2022.

Madame la présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, les titres et les dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 11 voix pour et 1 abstention (Mme THAON membre nouvellement nommé)

Le Conseil d'Administration,

DÉCIDE d'approuver le compte de gestion 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,

LA PRESIDENTE,

N. VERGOTEN

D. GANTIEZ